



SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES

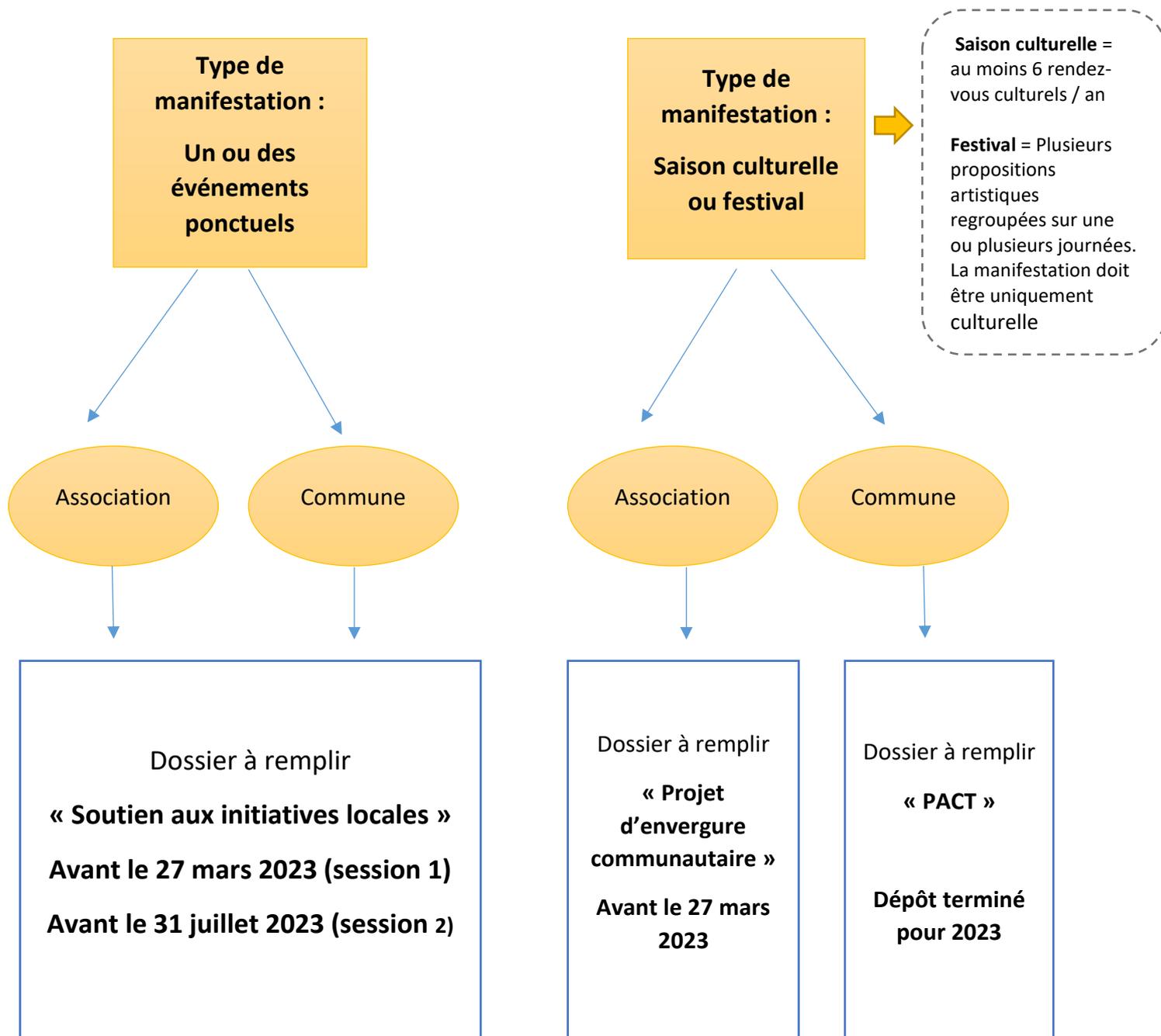
PRESENTATION DU DISPOSITIF

Afin de garantir une équité territoriale, la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre a engagé une refonte des critères de soutien aux manifestations culturelles

Il a été souhaité un dispositif de soutien permettant de valoriser la richesse culturelle du territoire et les événements concordant avec les objectifs de la politique culturelle :

- FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS
- CREER DU LIEN SOCIAL
- SOUTENIR LA CREATION ARTISTIQUE

UN NOUVEAU DISPOSITIF EN DEUX VOLETS



Critère d'éligibilité : l'événement doit faire intervenir des artistes rémunérés professionnels ou amateurs

Un taux d'intervention de 40 % maximum

Critères détaillés dans le règlement d'attribution



MANIFESTATIONS ENTRANT DANS LE CADRE DU PROJET CULTUREL COMMUNAUTAIRE : DISPOSITIFS DE SOUTIEN

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Approuvé par délibération du Conseil communautaire du 9 février 2023

PROJET DE TERRITOIRE :

AXE III.A : FAVORISER LA COHESION SOCIALE

Offrir des services publics de proximité pour toute la population de façon équitable sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre de sa compétence « actions culturelles », la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre souhaite apporter son soutien aux événements qui participent à la diversité culturelle du territoire et répondent aux valeurs du projet culturel communautaire :

- Une culture accessible pour tous
- Des événements favorisant le lien social
- Un soutien à la création

Ce dispositif de soutien a pour objectifs de reconnaître les initiatives locales qui permettent une offre culturelle au plus proche des habitants, de développer une dynamique sur l'ensemble du territoire et d'encourager la coopération.

Afin de prendre en compte le paysage culturel du territoire le dispositif de soutien comporte deux volets d'aides :

- **Le soutien aux initiatives culturelles locales**
- **Le soutien au projet d'envergure communautaire**

CRITERES D'ELIGIBILITE

1. BENEFICIAIRES

Sont éligibles à ces subventions, les associations ou communes qui organisent une manifestation sur l'une des 22 communes constituant la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

Projets d'envergure communautaire : seuls les projets associatifs sont éligibles.

Quel que soit le projet présenté, les associations à caractère religieux, politique ou syndical ne peuvent prétendre à une demande de subvention.

2. CHAMP D'APPLICATION : CARACTERE CULTUREL DE LA MANIFESTATION

Le bénéficiaire devra proposer une manifestation culturelle dans l'un des **domaines suivants** :

Musique / Théâtre / Danse / Cirque/ Arts plastiques / Littérature / Cinéma / Photographie / Patrimoine historique / Art de la rue

Projets d'envergure communautaire : sont éligibles les saisons culturelles (au moins 6 représentations/an) et les festivals dont la culture est l'objet premier (un festival regroupe plusieurs propositions artistiques sur une ou plusieurs journées).

La manifestation devra faire appel à des **artistes rémunérés**, qu'ils soient amateurs ou professionnels :

Les événements impliquant des artistes amateurs sont pris en compte uniquement si des frais artistiques sont mis en œuvre (Cf. Dépenses éligibles).

Projets d'envergure communautaire : les artistes doivent être professionnels

3. DEPENSES ELIGIBLES

Sont éligibles, les **dépenses liées à la part culturelle** de l'événement.

- **Frais artistiques (obligatoires)** : cachet, Guso ou prestation et les droits d'auteur correspondant
- **Frais d'accueil** : repas, hébergement et transport des artistes engagés
- **Frais technique** : notamment emploi de technicien ou location de matériel de scène, sécurité
- **Frais de communication** : notamment création, impression, insertion publicitaire

CRITERES D'ATTRIBUTION

1. LA MANIFESTATION DEVRA DEVELOPPER UNE LOGIQUE INTERCOMMUNALE :

- La manifestation a lieu sur plusieurs communes ou associe plusieurs communes ou associations
- Le public attendu provient de plusieurs communes
- La manifestation prend en compte les autres actions culturelles du territoire et les actions intercommunales
- La manifestation intègre une dimension écoresponsable
- Projets d'envergure communautaire : engagement sur des actions au bénéfice du territoire (accueil d'artistes en résidence, accueil de scolaires, actions de médiations...)

Ainsi la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre n'a pas pour vocation à soutenir deux manifestations simultanées pouvant se faire concurrence (même date sur deux communes proches).

2. POUR S'INTEGRER AUX OBJECTIFS DU PROJET CULTUREL, L'EVENEMENT DEVRA REpondre A AU MOINS UN DES CRITERES SUIVANTS :

Manifestation permettant l'accès à la culture pour tous :

Exemple d'action possible

- *Tarifification adaptée*
- *Actions de médiation permettant la rencontre avec les artistes, l'initiation de différents publics*
- *Actions en lien avec les CCAS ou envers un public dit éloigné de la culture...*

Manifestation favorisant les rencontres et la participation des habitants :

Exemple d'action possible

- *Intergénérationnel, rencontres entre habitants de plusieurs communes, projets participatifs, partenariats...*

Action permettant un soutien à la création :

Exemple d'action possible

- *Accueil de résidence avec présentation au public*
- *Accueil d'artistes émergents*
- *Nouveauté, originalité...*

PIECES DU DOSSIER

Tout dossier sera déclaré complet par transmission des éléments suivants :

- Courrier de sollicitation de la subvention adressé à M. le Président de la Communauté de communes
- le dossier de demande de subvention dûment complété
- Le descriptif complet de la manifestation et une présentation des artistes et tout autre document que vous jugerez utiles
- Le budget prévisionnel équilibré de la manifestation présentant l'ensemble des dépenses et recettes et faisant apparaître les différentes subventions sollicitées (formulaire joint)
- Bilan moral et financier de la manifestation précédente (si déjà organisée par l'association)

Et pour les associations :

- Les statuts à jour
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Le budget de l'association pour l'année en cours
- Un RIB

MODALITES D'ATTRIBUTION

Les dossiers complets doivent être transmis avant les dates indiquées sur le dossier. Plusieurs sessions seront organisées dans l'année en fonction de l'enveloppe disponible.

- ➔ Un accusé de réception sera transmis aux candidats
- ➔ La Communauté de communes se réserve le droit de solliciter un entretien éventuel avec tous les candidats présentant un dossier
- ➔ Les dossiers seront étudiés par un groupe de travail de Touraine Vallée de l'Indre puis, **après avis de la commune**, présentés en Conseil Communautaire. L'attribution de subvention prendra effet après délibération du Conseil communautaire.
- ➔ La subvention sera versée après notification de la subvention.
- ➔ Une convention de partenariat sera signée avec les bénéficiaires dont le projet entre dans le champ des projets d'envergure communautaire.
- ➔ A l'issue de la manifestation soutenue, l'association transmettra un bilan de celle-ci

Le montant de subvention maximum attribué sera de 40% du budget des dépenses éligibles.

La subvention attribuée ne doit en aucun cas couvrir des charges ou frais liés à d'autres projets que celui faisant l'objet de la demande.

Une subvention n'est en aucun cas reconduite de manière automatique.

OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Les demandeurs, dans le cadre de la manifestation organisée, s'engagent à :

Communiquer sur l'aide obtenue :

- ➔ Faire apparaître le logo de Touraine Vallée de l'Indre sur leur communication
- ➔ Communiquer sur la manifestation sur l'ensemble du territoire communautaire et au-delà
- ➔ Utiliser le « kit de communication » fourni par Touraine Vallée de l'Indre

Transmettre un bilan à l'issue de la manifestation et au plus tard le 31 janvier de l'année N+1 :

- ➔ Le bilan financier
- ➔ Le bilan moral (rappel des objectifs, les moyens mis en œuvre pour y parvenir, évaluation (enquête de satisfaction ou autre...), points forts et points faibles, la fréquentation).
- ➔ Les perspectives du projet
- ➔ Les éléments (photographies, liens Internet) permettant d'établir que l'aide de la Communauté de communes Touraine de l'Indre a bien été relayée